



VILLIERS-SUR-LOIR

Conseil Municipal du 16 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juillet à 20 h, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Albert PIGOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 juillet 2025

Présents : M. PIGOREAU - Mme TAILLARD – Mme MÉRAUD - M. JOSÉ - Mme GOUJON - M. LEFERT – M. SALOU - Mme CANY – Mme BLONDEAU - Mme MÉSANGE - M. ADAM – Mme PLEUVRY- M. SANDRÉ – Mme BEAUCHEMIN

Absent : M. MOREAU

Secrétaire de séance : Mme MÉRAUD

Sauf mention expresse, les délibérations ont été adoptées à l'unanimité

1. Approbation du compte-rendu de séance du 23 juin 2025

Monsieur SALOU demande de préciser qu'il ne prône surtout pas la suppression de la Poste. Monsieur JOSÉ en profite aussi pour rappeler qu'il faut se rapprocher des communes qui ont mis en place des agences postales communales, pour avoir leurs retours avant de prendre une décision définitive sur le sujet.

Monsieur le Maire fait le point sur la présence postale dans la commune. Il s'est mis en contact avec la Poste pour demander le nouveau contrat de présence postale. Il n'y a pas de nouveau contrat de présence postale car celui en vigueur jusqu'à la fin 2025 a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2026.

Le compte-rendu du 23 juin 2025 est approuvé.

2. Désignation du Secrétaire de séance

Mme MÉRAUD est désignée comme Secrétaire de séance.

3. Finances : tarifs location de l'Artésienne – associations extérieures

Monsieur le Maire présente le bilan financier 2024 et le tableau récapitulatif de la mise à disposition de la salle aux associations. Monsieur ADAM et Monsieur LEFERT demandent qu'on puisse avoir sur dix ans, un bilan des locations, pour suivre la fréquentation et la charge financière. Monsieur le Maire rappelle qu'une salle des fêtes n'est pas faite pour gagner de l'argent. Monsieur JOSÉ propose d'envisager l'installation de panneaux solaires sur le toit de l'Artésienne. Il faut demander à Énergies Vendômoises ce qui pourrait être fait. Madame MÉSANGE s'interroge sur l'efficacité de l'entreprise LOYER, car le coût de la maintenance et du dépannage est très important. Monsieur ADAM demande qu'un diagnostic énergétique soit fait pour trouver des solutions. Il propose aussi une rencontre entre élus pour étudier la politique énergétique de la commune.

Madame MÉRAUD rappelle qu'il y a une mise aux normes des réseaux électriques l'année prochaine. Monsieur SALOU souhaite savoir s'il ne serait pas possible de passer la vérification SOCOTEC tous les deux ans. Monsieur le Maire va demander aux services de la préfecture pour savoir la faisabilité de cette demande puisque l'Artésienne est un établissement recevant du public (ERP). Monsieur SANDRÉ précise que son garage est soumis à une vérification annuelle obligatoire.

Le conseil demande à faire une comparaison des tarifs proposés par les communes aux alentours avec une salle des fêtes semblable à l'Artésienne, à savoir Naveil, St Ouen, Fontaines-les-Coteaux, Houssay, Les Roches-l'Évêque et Coulommiers.

Au vu des coûts de fonctionnement, il s'avère nécessaire de revoir les coûts de location de l'Artésienne pour les associations et intervenants extérieurs. Monsieur le Maire propose d'augmenter de 5%, soit de porter le prix à 210 € pour une heure d'activité, par semaine, sur 10 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstention (M. LEFERT), fixe le tarif annuel pour une heure d'activité, par semaine, sur 10 mois, à 210 €.

Location ancienne caserne des pompiers

Suite à l'inauguration de la nouvelle caserne ROCHAMBEAU, le SDIS a remis l'ancienne caserne à la commune. Monsieur le Maire souhaite que le conseil puisse discuter de l'utilisation de cette caserne au moins jusqu'à la fin de cette mandature. Monsieur SANDRÉ confirme que les locaux ont été remis à disposition de la commune, un état des lieux a été fait entre les pompiers et la commune. Il ajoute que les locaux comportent une petite salle de 30 m² et une grande de 160 m².

Madame MÉSANGE propose de faire une réunion pour trouver une solution pour cette salle. Monsieur JOSÉ dit que les agents communaux ont demandé à disposer des locaux. Monsieur SALOU propose que cette salle puisse être proposée pour une utilisation ponctuelle afin de désengorger l'Artésienne, par exemple pour un vin d'honneur après un enterrement au cimetière, ou comme salle de réunions pour les associations, local de peinture pour les agents. Il faut envisager la fermeture du préau qui peut être utilisé par le comité des fêtes. Monsieur SANDRÉ confirme qu'il y a un chauffage avec pompe à chaleur. Le conseil accepte que les locaux puissent être mis à disposition.

4. Finances : Emprunt

Monsieur le Maire rappelle au conseil que lors du vote du budget primitif, il a été prévu un emprunt d'équilibre de plus de 500 000 €. Il explique qu'il a souhaité faire un point sur les finances de la commune au vu des annonces sur le budget 2026 de l'État. Il voulait anticiper la réaction des marchés et la potentielle hausse des taux d'intérêt pour le financement des collectivités.

La commune n'a pas encore touché le FCTVA, que nous percevons d'habitude au mois de juin. Nous n'avons pas encore perçu le solde des subventions de l'église. Concernant la voirie, nous allons demander le premier versement des subventions.

Pour la chaudière, nous avons eu du retard sur le dossier des subventions du FEDER, car son étude est conditionnée à l'obtention de la DDAD qui est accordée par le conseil départemental. Notre dossier passera à la commission de septembre. Monsieur le Maire ajoute que nous attendons toujours 80 % des subventions sur la chaudière de l'école.

Monsieur le Maire annonce aux membres du conseil que les services de la commune vont affiner les chiffres pour voir ce dont la commune a besoin pour terminer l'année à l'équilibre.

5. Territoires Vendômois : rapport d'activité 2024

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2024 de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois (CATV). Madame MÉRAUD et Madame BLONDEAU s'étonnent qu'il n'y ait pas d'informations sur l'eau et l'assainissement alors que c'est une compétence communautaire. Monsieur le Maire s'engage à demander ces informations lors de la prochaine réunion communautaire en

septembre. Madame BLONDEAU demande quelle est la procédure d'information des communes lors de la réalisation de travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement.

Monsieur SANDRÉ confirme aux membres du conseil l'existence sur la commune de plusieurs zones blanches en défense incendie en raison du diamètre de canalisation trop petit et du faible débit. Monsieur le Maire rappelle que la défense incendie est une compétence communale.

Monsieur ADAM salue le bilan du système de covoiturage (KAROS), le premier parcours utilisé est Vendôme – Villiers-sur-Loir (accès gare TGV).

Il salue également la mise en avant du classement de TRÔO, il rappelle que Villiers-sur-Loir dispose aussi d'un site troglodyte, qu'il souhaite développer et inscrire le site du Coteau St André au titre des sites patrimoniaux.

Le Conseil Municipal approuve le rapport d'activité 2024 de la CATV à 6 voix pour (Mme TAILLARD – M. SALOU - Mme CANY - Mme MÉSANGE - M. ADAM – M. SANDRÉ) et 8 abstentions (M. PIGOREAU – Mme MÉRAUD - M. JOSÉ - Mme GOUJON - M. LEFERT – Mme BLONDEAU – Mme PLEUVRY – Mme BEAUCHEMIN)

6. Urbanisme : D.P.U.

Madame MÉRAUD, Maire-Adjointe en charge de l'urbanisme présente les déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles la commune n'a pas fait valoir son droit de préemption :

N° Décision	Adresses	Parcelles
2025 - 00012	7 Rue de la coulée	ZH 282
2025 - 00013	1 rue du Château d'Eau	AC 267 ex 139

Le Conseil Municipal prend acte.

7. Urbanisme : PLUiH

Monsieur le Maire présente le périmètre autour de l'église St Hilaire que l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) a proposé à la commune après la visite sur le terrain le 04 juillet. Il rappelle que dans le cadre du PLUiH qui est en cours d'élaboration. L'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) souhaite passer du rayon de 500 mètres autour du monument historique à un périmètre délimité des abords (PDA) du monument classé. Ce périmètre se veut cohérent avec le paysage architectural de la commune.

Monsieur le Maire et Madame MÉRAUD précisent au conseil que toutes les demandes d'urbanisme qui seront dans le nouveau périmètre ABF donneront lieu à un avis conforme, contrairement à aujourd'hui où certaines demandes font l'objet d'un avis simple.

Monsieur le Maire fait savoir que si le conseil venait à rejeter le nouveau périmètre proposé par l'ABF suite à la visite sur le terrain, l'ancien périmètre (rayon de 500 mètres autour de l'église) resterait en vigueur pour notre commune sous réserve de la validation par la CATV dans le cadre du PLUiH.

Le conseil municipal rejette la proposition de l'Architecte des Bâtiments de France à 12 voix contre, 1 abstention (Mme BEAUCHEMIN) et 1 pour (Mme MÉRAUD).

8. Informations diverses

- ***Ecole : Alternante***

Monsieur le Maire annonce que l'apprentie qui travaille à l'école, a réussi son CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance (AEPE) avec mention Bien.

- ***Location Artésienne***

Monsieur le Maire annonce que dans l'attente de la date des élections municipales, la commune ne prendra pas de location de l'Artésienne pour le mois de mars 2026.

- ***Réfection chaussée Villepoupin***

Monsieur le Maire annonce qu'il a demandé à l'entreprise CHAVIGNY de faire un devis pour les travaux de réfection de la chaussée très détériorée au 6 rue de Villepoupin. M. GOUJON prendra en charge 17,5 m² d'enrobé devant sa propriété.

- ***Facturation IKASSO***

Monsieur SALOU annonce que la société de gardiennage a envoyé une facture pour sa prestation du 13 juillet. La facture devrait être partagée par les trois organisateurs à savoir la mairie, le comité des fêtes et l'amicale des sapeurs-pompiers. Il a été demandé une rectification pour établir trois factures avec la part de chacun des organisateurs.

- ***Toilettes publiques***

Monsieur SALOU demande où en est la commande de la pièce pour les toilettes publiques. Il prévient qu'il y a une urgence au vu du concert ESTIVAL'41 qui sera organisé sur la place Fortier. La société SUPRATECH a annoncé la livraison prochaine de cette pièce.

- ***Maison - rue du Clos Quairi***

Monsieur le Maire explique que lors de la dernière réunion de chantier du SDIS, il a demandé à l'architecte d'inspecter une maison de la rue du Clos Quairi qui menace de s'effondrer. L'architecte a noté l'urgence, il y a une nécessité de mettre des étais car il y a un risque de chute de la cheminée. Madame MÉRAUD exprime la nécessité de définir un périmètre de protection. Elle propose de prendre un expert. Madame TAILLARD demande à la commune de soutenir la famille dans la démarche. Le conseil demande à Monsieur le Maire de se mettre en contact avec la famille, pour faire les démarches nécessaires. La commune va étudier un périmètre de protection autour de la maison, afin de prévenir un risque d'accident en cas d'effondrement.

- ***13 juillet – feu d'artifice***

Suite à une erreur de livraison, Monsieur le Maire est allé chercher du fil pour le feu d'artifice à Lancé. Le conseil remercie la commune de Lancé pour cette aide, il remercie particulièrement les gendarmes qui sont restés toute la durée de la soirée et les vigiles de la société IKASSO pour avoir sécurisé le bal du 13 juillet. Tous les membres du conseil saluent cette très belle fête, mais soulignent un problème de parking.

Monsieur SALOU annonce qu'il y a eu environ 3000 personnes, il fait appel au bénévolat pour l'année prochaine, afin de s'occuper du parking.

- ***Nuisance sonore***

Monsieur SALOU partage un problème de nuisance sonore causé par les chiens qui aboient sur le terrain de la Pierre Percée. Les riverains ne sont pas ravis de cette situation et le propriétaire des chiens ne veut pas discuter avec les voisins pour trouver une solution. Monsieur le Maire va envoyer un courrier au propriétaire des chiens qui provoquent cette nuisance sonore.

- **Balayeuse**

Monsieur SALOU évoque qu'au conseil municipal du mois de mai, les conseillers ont voté pour un passage de la balayeuse une fois sur deux. Aussi, dans la même délibération, ils ont demandé un calendrier avec tous les passages restants de l'année pour faire un Panneau Pocket et prévoir un arrêté d'interdiction de stationner pour que le balayage soit plus efficace. La société de balayage sera relancée.

- **Contre-allée avenue Ronsard**

Lors de la réunion avec les riverains, il a été acté de fleurir les parterres. Toutefois, quelques habitants avaient remis en cause ce choix. Le conseil municipal décide de fleurir les parterres prévus à cette effet.

- **Travaux Cœur du village**

Monsieur ADAM demande s'il y a eu une suite à la rencontre avec l'avocat. Monsieur le Maire annonce qu'il va relancer l'avocat car il n'a pas donné suite à la réunion. Madame MÉSANGE alerte sur le trou qui se creuse au milieu de la chaussée. Madame MÉRAUD demande qu'on mette un panneau de signalisation et un marquage au sol comme l'a conseillé l'avocat.

- **Voirie**

- La rue des Geaulées : les riverains se plaignent de l'état de la voirie.
- Rue du Coudray / rue de Vaucroix : Monsieur le Maire évoque qu'il a alerté la CATV sur une canalisation qui s'effondre et il y a des trous sur la chaussée.

- **Demande indemnisation**

Madame TAILLARD demande au conseil la possibilité d'indemniser le travail de photographe fait par un jeune de la commune. Il a créé une auto-entreprise pour soutenir son activité. Il fournit à la mairie les photos utilisées notamment lors de l'élaboration du bulletin municipal.

- **Pollution de la voie publique**

Madame MÉSANGE alerte une fois de plus sur la pollution de la voie publique. Il y a toujours la machine à laver et le four sur le petit chemin au-dessus de la rue du Coudray. Il y a une probabilité que les objets cités ci-dessus soient sur sa propriété privée. Le Maire s'est déjà rendu sur place en avril.

- **Chantier citoyen**

Madame TAILLARD invite le conseil au pot donné ce vendredi 18 juillet pour remettre les gratifications aux jeunes des chantiers citoyens. Ils ont repeint les piliers du kiosque du cimetière et le caveau provisoire. Ils vont aussi aider à l'entretien de l'église.

- **Bancs allée de la vallée**

Le conseil remercie les employés communaux pour avoir fabriqué les bancs de l'allée de la vallée.

- **CATV – poubelle plan d'eau**

Le conseil s'interroge sur la gestion des poubelles au plan d'eau, il faut demander à la CATV de retirer les poubelles avant chaque manifestation.

La séance a été levée à 23 h 00

Date du prochain Conseil Municipal : lundi 15 septembre 2025 à 20h